

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-16502 / 101648
Louis Bélet SA, 2943 Vendlincourt
secteur production (CNC).
besoin urgent
5 H
01.09.2010–31.08.2013 (Renouvellement)
- 10-16504 / 100666
UFA AG, 1070 Puidoux
production: salle de commande.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
19.08.2010–31.07.2013 (Renouvellement)
- 10-16593 / 101678
vonRoll casting (pipesystems) sa, 2830 Choindez
production: centrifugation, atelier mécanique, moulage à main, revêtement et cubilot.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
49 H
02.08.2010–31.07.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-16595 / 109359
Galliker Transports SA, 1123 Aclens
département du congelé.
besoins spéciaux de consommation
1 H
01.10.2010–30.09.2013 (Renouvellement)
- 10-16726 / 100668
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier
secteur ligne Perfusion Poches (PP) et Mobilestock.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
21 H, 12 F
01.08.2010–31.07.2013 (Renouvellement)
- 10-16783 / 101443
Le petit-fils de L.U. Chopard & Cie SA, 1217 Meyrin
secteurs de production: bijoux, boîtes et bracelet or-acier.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H
06.08.2010–30.07.2013 (Renouvellement)

- 10-16797 / 109365
Bacab S.A., 1450 Ste-Croix
secteurs : Extrusion et tressage, Laboratoire, Bobinage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H
17.10.2010–31.10.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-16799 / 100676
Säuberlin & Pfeiffer S.A., 1618 Châtel-St-Denis
offset, cartonnage, boîtes à cape, maintenance.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H, 20 F
01.11.2010–31.10.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-16663 / 109031
Naville SA, 1227 Carouge GE
manutentionnaires pour la préparation nocturne des colis
besoins spéciaux de consommation
18 H
11.09.2010–30.04.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-16796 / 100721
Schenk SA, 1180 Rolle
Vendanges: réception de la vendange, pressoir et encavage (pour les 3 semaines de vendanges entre septembre et octobre chaque année).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
48 H, 6 F
05.09.2010–30.09.2013 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 10-16720 / 101513
International Air Transport Association (IATA), 1218 Le Grand-Saconnex
département Information Technologie Services (ITS): intervention de dépannage
sur les applications et réseaux informatiques de IATA à Genève.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.08.2010–31.07.2013 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

24 août 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail